

# Informations et règles de sécurité

## **F** Instructions pour le site de Ludwigshafen

Ces instructions concernent toute personne accédant au site BASF SE à pied ou dans un véhicule.

Les restrictions suivantes s'appliquent **sur l'ensemble du site** :

 Il est interdit de fumer, d'utiliser des flammes nues, d'allumer un feu et d'utiliser des cigarettes électroniques (y compris dans les véhicules).

 Il est interdit d'apporter et de consommer des boissons alcoolisées ou d'autres substances intoxicantes.

 Il est interdit de prendre des photos ou de filmer des vidéos. Les caméras et les appareils d'enregistrement électronique, y compris leurs films et leurs supports de stockage, doivent être déposés à l'entrée à l'exception des téléphones avec caméra intégrée.

 Substance dangereuse ! Restez bien en arrière, n'y touchez pas

 Il est obligatoire de porter son identifiant professionnel ou son passe journalier sur ses vêtements de manière visible à tout moment.

Dans **certaines zones**, les restrictions suivantes s'appliquent :

 Téléphones portables interdits. Veuillez éteindre votre téléphone portable. Il est possible de demander à bénéficier d'une exception sur site.

 Accès interdit aux personnes non autorisées.

 Zone potentiellement explosive !  
Le port de chaussures conductrices est obligatoire. Les appareils électroniques (smartphone, smartwatch) ou les sources d'ignition (briquets) sont interdits. Seuls les appareils autorisés peuvent être introduits dans cette zone.

 Bureau de signalement : veuillez vous signaler à cet endroit avant d'accéder au site.

Les monte-charges non équipés d'une robuste porte intérieure doivent être utilisés uniquement par le personnel formé. Veuillez respecter la réglementation en matière d'alarmes dans les bâtiments.

**Les règles nationales de la circulation routière allemandes (StVZO et StVO) s'appliquent sur le site et font l'objet des règles supplémentaires suivantes :**

 • Vitesse maximale : 30 km/h

• Ligne large (ligne interrompue) : cédez le passage

• Ligne rouge continue sur la bordure d'une voie : interdiction de s'arrêter.

• Ligne colorée interrompue au milieu de la chaussée : stationnement interdit.

• Arrêt obligatoire : en présence d'un chantier, lors de la traversée d'une bordure sous-baissée ou à la sortie d'un stationnement en bord de chaussée ou d'une zone de chargement.

• Stationnement interdit sous les passerelles à canalisations, les bouches souterraines et les bouches d'égout.

 • Cédez le passage aux véhicules ferroviaires et dégagez les rails. Distance minimale à partir du bord du rail extérieur : 1,5 m.

• Les véhicules stationnés enfreignant ces règles seront remorqués aux frais du propriétaire.

• Les cyclistes doivent porter un casque de protection, ne pas rouler côte à côte et ne pas dépasser les autres véhicules par la droite.



• Maintenir une distance de sécurité suffisante par rapport aux véhicules automoteurs (AGV)

• Les AGV ne réagissent ni aux gestes ni aux signaux manuels

• Aux intersections, les AGV sont prioritaires

• Les zones marquées pour le chargement des AGV doivent rester libres

**Veuillez suivre immédiatement les ordres et les instructions du personnel de sécurité du site, des membres de la brigade anti-incendie et du personnel d'orientation. Toute personne enfreignant les règles précédentes pourra se voir interdire l'accès au site. BASF SE n'assume aucune responsabilité quant aux dommages occasionnés par le non-respect de ces règles.**



## Numéros d'urgence

**Numéro interne** : pompiers/ambulance

**112**

Sécurité du site **110**

**Numéro externe** : pompiers/ambulance

**60-112**

Sécurité du site **60-110**

**Portable** : pompiers/ambulance

**0621 60-112**

Sécurité du site **0621 60-110**

## Procédures en cas de défaillance opérationnelle ou d'accident :

- Éloignez-vous du lieu de l'incident.
- Ne traversez pas à pied ni en véhicule les déversements, les solides non identifiés, les poussières, les fuites de gaz ni les fumées.
- N'accédez pas aux zones verrouillées. N'entravez pas les opérations de sauvetage.
- En cas de danger ou de déclenchement du signal sonore d'alarme (*signal à intervalle régulier ou croissant/décroissant rapide*) : quittez la zone dangereuse, si possible perpendiculairement à la direction du vent.
  - entrez dans le bâtiment fermé le plus proche
  - rendez-vous au bureau de signalement ou à la salle de contrôle pour obtenir les instructions à suivre
  - si vous vous trouvez dans un véhicule, quittez rapidement la zone dangereuse sans mettre en danger les autres personnes. Garez votre véhicule en évitant de bloquer les voies d'évacuation ou de sauvetage.
- Dans les usines, les installations et les bâtiments, suivez toujours les instructions du personnel opérationnel.
- En cas d'irrégularités telles qu'un déversement de liquide, un nuage de gaz ou un accident, contactez la brigade anti-incendie du site.
- En cas de problème de santé, sollicitez une assistance médicale ou appelez les services d'urgence.

Le site BASF de Ludwigshafen est régi par l'arrêté allemand concernant les accidents majeurs (Störfallverordnung).

Les autorités compétentes disposent des informations exigées par l'arrêté concernant les accidents majeurs.

Les installations de production transforment les substances chimiques dans des réservoirs de réaction ou d'autres équipements. Ces réactions ont souvent lieu à forte pression et à de hautes températures. Les matières premières, les produits intermédiaires et les produits finis sont stockés dans des installations prévues à cet effet.

Le site de Ludwigshafen traite la plupart des substances figurant sur l'arrêté concernant les accidents majeurs. Celles-ci peuvent présenter les caractéristiques suivantes : très toxiques, toxiques, dangereuses pour l'environnement, très inflammables, inflammables, oxydantes, explosives et cancérigènes.

Un incident peut être causé par un incendie, une explosion ou le rejet de substances toxiques.

BASF prendra les mesures nécessaires pour prévenir les incidents ou, s'ils adviennent, pour limiter leurs effets dans la mesure du possible. Des plans internes d'intervention face aux situations d'urgence et de gestion des risques ont été mis en place avec les autorités compétentes, conformément aux plans externes d'intervention face aux situations d'urgence et de gestion des risques.



### Protection des données :

Veuillez scanner le code QR pour accéder à notre déclaration de confidentialité en ligne. Si vous ne pouvez accéder à notre déclaration de confidentialité en ligne, veuillez nous contacter.

**Éditeurs** : ESM/WWA  
Téléphone : 0621 60-43064

**Informations supplémentaires** :  
Service de sécurité et de gestion des risques  
Téléphone : 0621 60-99955